



Rhône

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Conseil Municipal se réunira à la mairie
le 30 mai 2022 à 20h30.

ORDRE DU JOUR

- 1) Délibération relative aux conventions d'adhésion aux services communs avec la Communauté de Communes du pays de l'Arbresle (commande publique, prévention des risques professionnels, ressources humaines),
- 2) Délibération relative à la convention de mise à disposition du système d'information géographique par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle,
- 3) Modification de la convention périscolaire 2021-2022 entre la MJC Eveux-Fleurieux et la commune,
- 4) Délibération fixant les tarifs de location de salles municipales à des professionnels,
- 5) Délibération fixant les montants des redevances d'occupation du domaine public,
- 6) Décision et information du maire,
- 7) Information relative aux activités de la CCPA (Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle) et des syndicats,
- 8) Comptes-rendus des commissions.

Après le conseil municipal aura lieu le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023.